

Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation du Conseil Municipal
du 15 avril 2019

Le Maire,

Table with 4 columns: REVISIONS, MODIFICATIONS, MISES A JOUR, and MISE A JOUR DU BATI. Includes logos for E.C.T.A. and FOND CADASTRAL.

LEGENDE
Le territoire entier fait partie du périmètre des risques liés au plomb, il est donc soumis à une obligation de publication.

ZONES URBAINES

- Ua - Secteur de centre urbain
Uab1 - Sous-secteur de densification douce de Haute-Bonne
Uab2 - Sous-secteur de densification douce de Haute-Bonne
Uah1 - Sous-secteur historique de Haute-Bonne
Uah2 - Sous-secteur historique de Loix
Uah3 - Sous-secteur historique de Basse-Bonne
Ub - Secteur de confortement du centre urbain
Ub1 - Secteur de confortement du centre urbain support de mixité fonctionnelle
Uc1 - Secteur à dominante d'habitat-densités douces
Uc2 - Secteur à dominante d'habitat-densités modérées
Uc3 - Secteur à dominante d'habitat et accueil d'entrepôts-densités douces
Ue - Secteur d'accueil d'équipements
Uxa - Secteur d'accueil d'activités économiques artisanales
Uxc - Secteur d'accueil d'activités commerciales
Uxz - Secteur d'activités économiques de la ZAC Menoge
Uz - Secteur occupé par les infrastructures de transport (la RD 903)

ZONES A URBANISER

- 1AUa - Zone à urbaniser à court terme
1AUb - Zone à urbaniser à court terme
1AUc1 - Zone à urbaniser à court terme
1AUc2 - Zone à urbaniser à court terme
1AUx2 - Zone à urbaniser à court terme
2AU - Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES

- A - Secteur d'activités agricoles
Ac - Secteur de l'ancienne colonie
Am - Secteur de maraichage

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N - Secteur naturel
Ne - Secteur naturel d'équipements de loisirs et sportifs
Np - Secteur naturel patrimonial
Ns - Secteur naturel sensible
Nh - Secteur couvrant les zones humides strictement protégées
Nx - Secteur naturel d'activités limitées

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
Servitude pour la réalisation de logement au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
Servitude de mixité sociale au titre du L151-41-4° du Code de l'Urbanisme

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Bâtiments patrimoniaux pouvant être réhabilités sous conditions
Secteur d'intérêt paysager identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
Secteur à protéger pour le maintien et la préservation des continuités écologiques au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Secteur soumis à orientation d'aménagement de programmation
Secteurs soumis à risques induits par les canalisations de transport de matières dangereuses (gaz) 125 m de l'axe (de part et d'autre) : zone de danger significatif
Quartier d'intérêt historique protégé au titre de l'article L151-19 alinéa du Code de l'Urbanisme
Sauf indications contraires mentionnées aux orientations d'aménagement si elles existent, marge de recul obligatoire des constructions à 16 m de l'axe de la RD 907
Conduite de gaz
Sentier du PDIPR identifié par le Conseil Départemental
Servitude imposant le maintien d'un linéaire à vocation commerciale au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
Courbe de niveau 600 m

Table with 3 columns: n°, Désignation de l'emplacement réservé pour voies et ouvrages publics, Superficie ou longueur, Bénéficiaire. Lists various urban planning projects and their details.

Table with 3 columns: n°, Désignation de la servitude pour logement social au titre du L151-15 du Code de l'Urbanisme, Superficie. Lists social housing servitudes.

Table with 3 columns: n°, Mixité sociale au titre du L151-41-4° du code de l'Urbanisme, Superficie. Lists social mixity servitudes.

LISTE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX A PROTEGER

Table with 4 columns: N° du bâtiment repéré au plan, Situation, Parcelle concernée, Type de bâti. Lists heritage buildings to be protected.

LISTE DES BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION

Table with 4 columns: N° du bâtiment repéré au plan, Situation, Parcelle concernée, Type de bâti. Lists buildings that can change destination.

